

Des nouvelles du Conseil de gestion du bassin versant des lacs Saint-Amour et Marois

GILLES W. PILON

Le COGESAM (Conseil de gestion du bassin versant des lacs Saint-Amour et Marois) inscrit ses huit lacs au Réseau de surveillance volontaire des lacs de villégiature du Québec.

Depuis sa fondation en septembre dernier, le COGESAM n'a pas chômé. En effet, le conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises pour mettre en place sa régie interne et élaborer son plan d'action. Trois volets composent ce plan :

- l'acquisition de connaissances sur le bassin versant, dans le but de prioriser les enjeux et les problèmes pour ensuite établir un plan d'intervention;
- la sensibilisation, l'information et l'éducation des citoyens, afin de bien les guider dans les actions à prendre individuellement et collectivement, pour protéger et conserver l'eau de surface et souterraine;
- les activités sur le terrain, en collaboration avec les partenaires qui

ont un impact sur la ressource eau, soit la Municipalité, les entrepreneurs et les citoyens.

Le premier geste concret du COGESAM est l'adhésion au « Réseau de surveillance volontaire des lacs de villégiature du Québec », un programme lancé en 2004 par le ministère de l'environnement (MDDEP) dans le but d'évaluer l'état des lacs de villégiature et de suivre leur évolution dans le temps.

Un des objectifs du programme est d'identifier les lacs qui montrent des signes importants de dégradation et, par la suite, d'informer et de sensibiliser les organismes participants à la santé de leur lac.

Une des particularités de ce réseau se trouve dans le partage des responsabilités et des coûts entre le MDDEP et les participants. Le MDDEP assure l'encadrement du réseau, le soutien technique et scientifique aux participants, l'interprétation des données et la communication des résultats. Les analyses sont effectuées au laboratoire du Ministère.

Les adhérents au réseau réalisent l'échantillonnage et la cueillette d'informations sur la bande riveraine et la zone littorale, selon les protocoles qui leur sont fournis.

À ce jour, le COGESAM compte 155 membres dont plusieurs ont versé un don en plus de leur cotisation. Le conseil d'administration

remercie tous ceux qui appuient cet organisme.

La qualité de l'eau, ça concerne tout le monde !

Une nouvelle acquisition

ÉLIE LAROCHE

C'est le 7 décembre dernier que le Service de la sécurité incendie prenait possession d'une nouvelle auto-pompe. Ce véhicule s'ajoute aux deux autres unités déjà en service et aura pour principale fonction de fournir de l'eau aux pompiers sur les lieux d'une intervention. Cette nouvelle acquisition permettra dorénavant aux pompiers d'arriver sur les lieux d'un incendie avec une réserve d'eau initiale de 3 850 gallons, puisque cette réserve est jumelée



au dispositif permettant de produire de la mousse. Les pompiers pourront ainsi accroître l'efficacité d'extinction des feux à l'aide de cette eau si précieuse. De plus, la combinaison des véhicules d'inter-

vention et des pompes portatives permet une capacité de pompage de 3 250 gallons par minute, quantité largement suffisante pour tout incendie pouvant survenir sur le territoire de la municipalité.

Aux dires du directeur du Service de la sécurité incendie, depuis l'adoption du schéma de couverture de risque incendie, la municipalité met les bouchées doubles afin d'améliorer son service et ainsi offrir aux citoyens de Sainte-Anne-des-Lacs une protection accrue.



Rapport du maire sur la situation financière



de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Le 12 novembre 2007

Chères citoyennes, chers citoyens, membres du Conseil municipal,

Tel que le prévoit la Loi, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport sur la situation financière de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs. Je profite également de l'occasion pour vous faire part des principales réalisations du Conseil municipal pour l'année qui se termine.

Claude Boyer - Maire

États financiers 2006

Les états financiers de la municipalité pour l'année 2006 ont été vérifiés par Richard Deslauriers, comptable agréé. Le rapport du vérificateur démontre que l'année 2006 s'est terminée avec un résultat net de 1\$. Le surplus accumulé de la municipalité au 31 décembre 2006 était de 291 117\$ et la dette à long terme était de 699 526\$.

Situation financière 2007

Le budget 2007 prévoyait des revenus de 3 489 754\$ et des dépenses de 3 489 754\$. La municipalité prévoit un léger surplus budgétaire pour l'année 2007.

Dernier programme triennal d'immobilisation

Vous trouverez en annexe le dernier programme triennal d'immobilisation 2005-2007.

Rémunération des élus

En 2007, les rémunérations et les allocations de dépenses que chaque membre du

Conseil reçoit de la municipalité sont les suivantes :

- Pour le maire, une rémunération annuelle de 9 837,36\$, plus une allocation de dépenses de 4 918,68\$ pour un total de 14 756,04\$. De plus, le maire reçoit aussi une rémunération annuelle de 5 170,20\$ plus une allocation de dépenses de 2 585,16\$ pour un total de 7 755,36\$ ceci pour siéger au conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut.

- Pour chacun des autres membres du Conseil, une rémunération annuelle de 3 279,12\$, plus une allocation de dépenses de 1 639,56\$ pour un total de 4 918,68\$.

À ces montants, une rémunération additionnelle est versée à chaque élu(e) désigné(e) par le Conseil pour sa fonction au sein d'un comité de la municipalité ou d'un organisme supra-municipal ou d'une régie. Cette rémunération est de 52,33\$ par mois, par comité.

Liste des contrats de plus de 25 000\$

Tel que prévu par la Loi, je dépose pour consultation publique, la liste de tous les

contrats comportant une dépense de 25 000\$ et plus, octroyés depuis la dernière présentation du rapport du maire.

Dossiers traités au cours de l'année

Environnement

Nous continuons le suivi rigoureux des algues bleues, des fosses septiques et de la qualité de l'eau de nos lacs.

Mise à jour règlements d'urbanisme

La municipalité a accordé un contrat pour la mise à jour de son plan d'urbanisme et de ses règlements de zonage, de lotissement et de construction. Ces travaux seront complétés au cours de l'année 2008.

Sécurité incendie

Tel que prévu dans son plan local de couverture de risques incendie, la municipalité a embauché de nouveaux pompiers et leur offre une formation qui répond aux nouvelles normes du ministère de la Sécurité publique. L'embauche d'un directeur nous permet de voir l'avenir avec optimisme et d'avoir un S.S.I. de plus en plus performant.

Travaux d'asphaltage

Cette année, nous avons effectué des dépenses de plus de 530 000\$ pour la réfection majeure d'une partie du Chemin Sainte-Anne-des-Lacs (du Chemin des Orioles à la virée), d'une partie du Chemin

Beakie, d'une partie du Chemin des Pinsons et sur le Chemin Sainte-Anne-des-Lacs, du Chemin Fournel au Chemin des Oies.

Collecte porte à porte des matières recyclables

Depuis octobre 2005, la municipalité a instauré un nouveau service de collecte porte à porte pour les matières recyclables. Ce nouveau service s'inscrit dans la politique québécoise de gestion des matières résiduelles dont l'objectif est de détourner des sites d'enfouissement 65% des matières pouvant être mises en valeur annuellement d'ici 2008. Cet objectif ne sera toutefois pas atteint en 2008 mais la MRC des Pays-d'en-Haut, en collaboration avec la MRC des Laurentides, travaille activement à la mise sur pied d'une usine de compostage qui nous permettra d'atteindre, et même de dépasser cet objectif de 65%. Nous espérons que ce projet se réalisera d'ici la fin de l'année 2009.

Orientations pour le budget 2008

Durant les prochaines semaines, le Conseil travaillera à la préparation du budget pour l'année 2008. Le taux de taxes devrait augmenter afin de nous permettre d'investir davantage dans l'environnement et la réfection des chemins.

En terminant, je remercie les conseillers qui ont œuvré au sein du Conseil cette année ainsi que tout le personnel pour leur dévouement et leur soutien.